

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL **DES HAUTS-DE-FRANCE**

Séance du 25 septembre 2018

Avis n°2018-13

Avis sur le renouvellement du plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale des Marais d'Isle pour la période 2019-2028.

Après avoir entendu la présentation du projet de plan de gestion 2019-2028 et suite aux échanges avec le Conservatoire d'Espaces Naturels, **le CSRPN émet un avis favorable à la mise en œuvre de ce plan de gestion sous réserves de la prise en compte des recommandations suivantes.**

- Une précision est attendue sur le suivi des niveaux d'eau à l'échelle du site et en particulier la définition des types de suivis qui seront mis en œuvre en fonction des objectifs recherchés : suivis limnimétriques, suivis piézométriques pour la nappe de la craie... Il sera également important de croiser les diagrammes de régime des pluies avec l'évolution des niveaux d'eau et l'évaluation des temps de réponse en lien avec le fonctionnement hydraulique du site (résurgences, failles...).
- Une évaluation des mesures de scalpage des touradons devra être réalisée en lien avec les enjeux faunistiques associés (araignées, mollusques...) et ceci malgré les surfaces traitées limitées.
- Au niveau piscicole, il faut mettre en exergue le suivi de croissance et la dynamique de reproduction ainsi que la gestion de la population de brèmes avec une analyse de l'équilibre des peuplements prédateurs (brochet en particulier dont il serait également souhaitable d'évaluer la dynamique). De manière plus générale un suivi de l'évolution des niveaux d'eau en lien avec la croissance et la reproduction des espèces phytophiles devrait être mis en place.
- Le document doit mettre plus en exergue les enjeux des aulnaies tourbeuses associés à la fonge et à certains groupes d'insectes mais aussi la bryoflore (en lien avec les futures listes d'espèces protégées) et/ou les lichens. Malgré les contraintes de terrain et d'accès, des indicateurs de suivis mériteraient d'être définis.
- La fiche 26 (sur la recherche du campagnol amphibie) : cette action ne semble pas prioritaire car cette espèce est, a priori, en dehors de son aire de répartition. Si cette recherche est maintenue elle devra privilégier les recherches génétiques. Une attention devra également être portée sur la méthode envisagée concernant la Crossope aquatique qui mériterait certainement d'être adaptée (pièges à crottes...).
- Pour l'avifaune, il ne faut pas limiter l'analyse des enjeux aux seules espèces reproductrices. Intégrer en particulier les espèces hivernantes et /ou en stationnement migratoire.
- Homogénéiser la nomenclature des noms des formations phytosociologiques et les noms d'espèces en privilégiant les noms scientifiques.

Fait le 25 novembre 2018
à Amiens

Le Président du CSRPN Hauts-de-France,



Franck SPINELLI